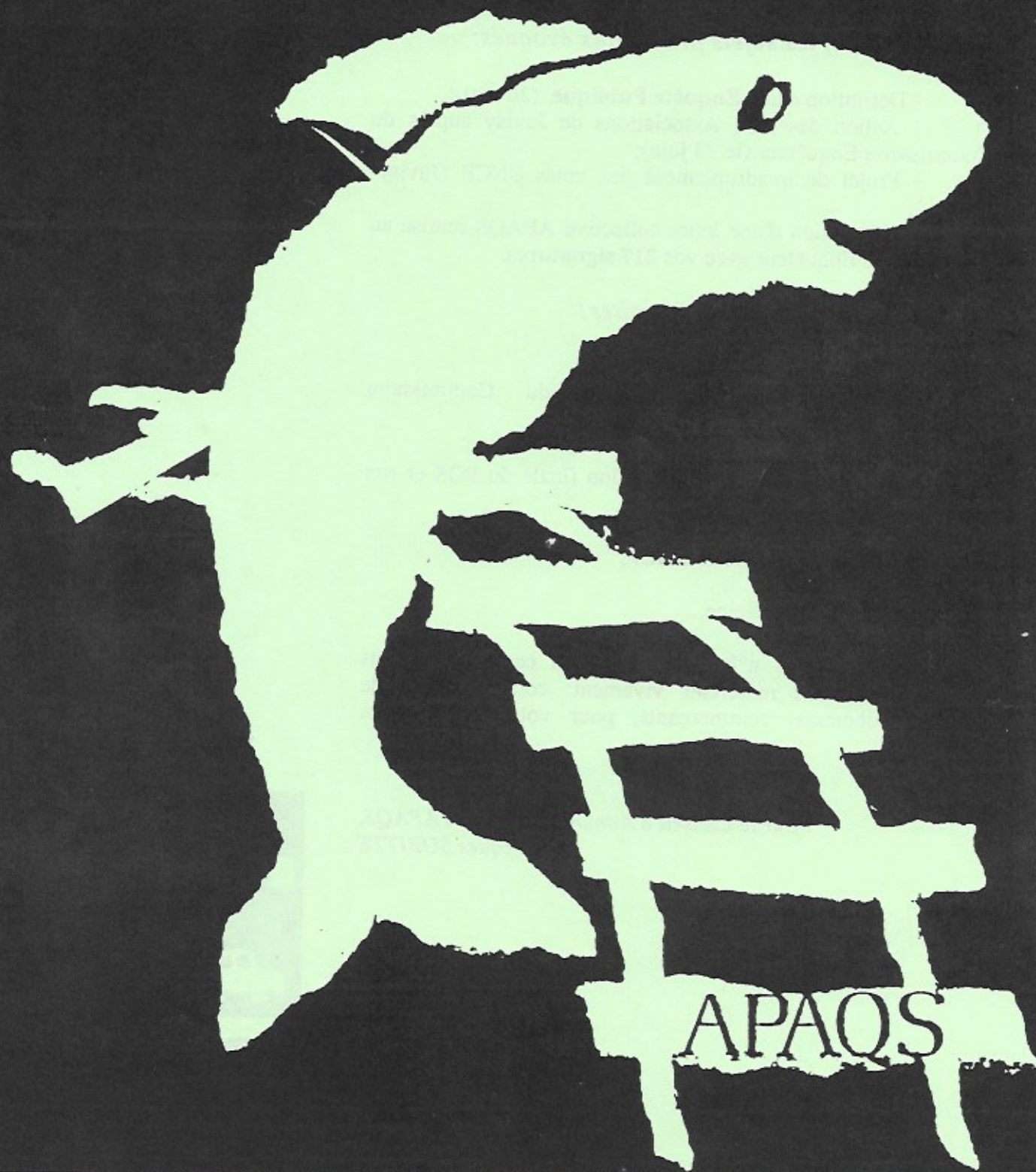


SEINE-INFOS



APAQS

OU EN SOMMES - NOUS ?

Toute notre action, au cours de ces derniers mois, a eu pour objectifs votre information, votre sensibilisation aux problèmes les plus importants, votre participation à l'Enquête Publique sur le POS (du 1^{er} juin au 3 juillet 92).

Pour mémoire, les sujets principaux évoqués:

- Définition d'une **Enquête Publique** (26 mai);
- Action des cinq Associations de Juvisy auprès du Commissaire Enquêteur (le 23 juin);
- Projet de quadruplement des voies SNCF (Juvisy-Grigny);
- Préparation d'une lettre collective APAQS remise au Commissaire Enquêteur avec vos **217 signatures**.

Et demain, de bons sujets à traiter!

- Le POS:
 - début septembre: - Rapport du Commissaire Enquêteur;
 - 4^{em} trimestre: - Adoption finale du POS et son approbation par le Conseil Municipal.
- Le quadruplement des voies SNCF;
- Les ZAC du quartier Seine...

Que ce Seine-Infos n°8, reprenant tous ces points, nous permette de vous remercier vivement: correspondants de secteur, adhérents, commerçants, pour votre participation active!

*Pour le Conseil d'Administration de l'APAQS,
Jacques SUBITTE*



ENQUETE PUBLIQUE

L'APAQS INSCRIT SES REMARQUES

Le 3 Juillet 1992, à la mairie de Juvisy, Monsieur Noaille, commissaire enquêteur, a reçu les remarques de l'APAQS sur le projet de Plan d'Occupation des Sols.

Voici la lettre qui a été inscrite au registre de la mairie, signée par 217 d'entre vous:

Monsieur,

Les habitants du quartier Seine de Juvisy, réunis les 26 mai et 23 juin 1992, ont l'honneur de porter à votre connaissance leurs remarques concernant le projet de révision du POS de Juvisy.

PREAMBULE

1/ Définition du Quartier Seine de Juvisy: "Des voies ferrées aux bords de Seine".

Quelques chiffres:

- Surface: environ 12% de la surface totale de la commune, soit environ 25ha.
- Population: environ 30% de la population totale de la commune, soit environ 3500 habitants.
- Densité: 140 habitants par hectare pour une densité moyenne de 53 hab./ha pour la commune.
- Commerce et artisanat: Leur nombre représente environ 14% du nombre total pour la commune (environ 50), principalement rues de Draveil et Monttessuy.
- Grands axes de circulation:
 - Rues Monttessuy et de Chatillon,
 - Quais Gambetta et JP Timbaud,
 - Le pont de Draveil.
 - Gare SNCF/RER: 600 trains s'y arrêtent chaque jour et 900 cars y apportent les usagers des autres quartiers et des communes voisines. Des centaines de places de parking.

2./ Hypothèses de développement (Page 83 du rapport de présentation du POS):

- Augmentation prévue du nombre de logements: 550, soit environ 2000 personnes sur 10 ans.
- Implantation de nouvelles activités économiques.

POSITIONS DE L'APAQS

I/ Nous sommes favorables à un développement raisonnable de notre quartier, avec une amélioration du cadre de vie et de l'environnement. Néanmoins, il y a lieu de garder à l'esprit que les zones impliquées par des évolutions à court et moyen terme représentent environ le tiers de la surface du Quartier Seine, soit environ 8 ha, comprenant les zones Na nord et sud, les zones UA1a et b, les zones réservées N° 9 et 11.

De ce fait:

- Nous tenons fermement au maintien du tissu pavillonnaire existant. Nous avons noté l'engagement de préserver les pavillons du quai Jean-Pierre Timbaud. Mais qu'en est-il de ceux de la rue Monttessuy, de la rue de l'Avenir et, à fortiori, de ceux de la rue Jean Argeliès classées en zone UEc (R + 12)?
- Nous restons dans l'expectative, car nous ne percevons pas de ligne directrice permettant de faire face à la densification envisagée de la population, en particulier dans les domaines suivants:
 - Circulation propre à Juvisy et circulation de transit;
 - Stationnements induits par la gare SNCF/RER;
 - Assainissement;
 - Liaisons entre les nouveaux secteurs avec les anciens, en particulier avec la zone des rues de Draveil, Danton et Georges Sand, pour laquelle le statu-quo a été retenu "pour voir" (page 71 du rapport de présentation).
- Avenir des commerces des rues de Draveil et Monttessuy, compte tenu des modifications

... / ...

probables des flux piétonniers en sortie de la gare SNCF/RER, à fortiori si le nouveau souterrain devait être prolongé face au N°8 de la rue Danton.

II/ Nous demandons en outre que soient revus les points plus spécifiques suivants:

- Quadruplement des voies SNCF entre Juvisy et la bifurcation de Grigny.

Le résultat de cette étude doit être précisé le plus rapidement possible pour l'information légitime des riverains concernés.

- Suppression de l'emplacement réservé n°9 (8, rue Danton), qui n'est assorti d'aucune motivation réelle.

- Fixation du COS des pavillons du quai Jean-Pierre Timbaud au même taux que celui des autres zones UH, à savoir 0,35 et non 0,30, cette discrimination ne se justifiant pas.

- Classement en zone UH des deux parcelles construites de la zone UL (39 et 41 quai Jean-Pierre Timbaud).

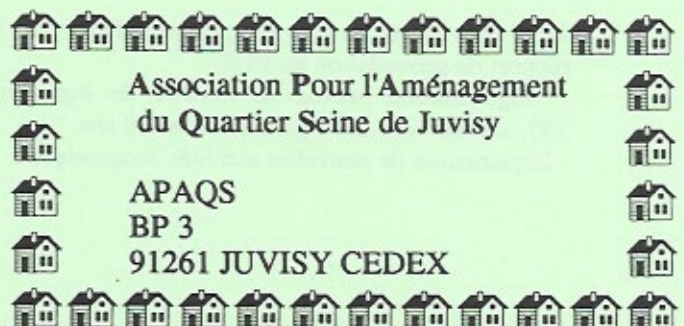
Les soussignés veulent croire que vous saurez faire prévaloir nos points de vue et, avec leurs remerciements, vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire: Jean-Pierre FRONTIER

Le Président: Jacques SUBITTE

Nous remercions vivement tous ceux, adhérents ou non, et, en particulier, les commerçants, qui nous ont aidé à collecter ces 217 signatures .

Seine-Infos n° 8
Août 1992
Imprimé par nos soins.
Illustrations: Elsa Frontier



ENQUETE PUBLIQUE

Cinq ASSOCIATIONS DE JUVISY SE MOBILISENT

Le 22 Juin 1992, 5 associations de Juvisy se sont réunies et ont adressé une lettre commune au Commissaire Enquêteur.

Il s'agit des associations suivantes:

- Association pour la Préservation des Secteurs d'Habitations Basses avec Jardin,
- Association de Défense des Riverains de l'Orge,
- Association pour la Sauvegarde du Cadre de Vie des habitants de la rue Rouget de L'isle et des environs,
- Association Seine-Orge-Sénart,
- APAQS.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les débats publics sur les propositions de la municipalité ont fait apparaître un certain consensus de la population pour donner la priorité à l'objectif "d'améliorer le cadre de vie et l'environnement de ceux qui habitent et habiteront à Juvisy, et de ceux qui y travaillent et y travailleront" (Juvisy Info. Janvier/Février 91 Hors série).

Les cinq associations signataires, sensibles au développement de Juvisy et à l'environnement, se sont réunies pour vous faire part de leur détermination sur les points suivants :

- Définir clairement les objectifs à atteindre à court et moyen termes, en ce qui concerne les grands domaines qui soucient l'ensemble de la population :

- 1- l'environnement : assainissement, pollutions, bruit, sécurité;
- 2- la circulation propre à Juvisy et de transit;
- 3- le stationnement induit notamment par la gare SNCF/RER;
- 4- l'activité économique : intégration du

potentiel commercial dans chaque quartier, en évitant toute saturation préjudiciable.

- Classer en zone UH le tissu pavillonnaire existant, dans tous les quartiers, pour garder à Juvisy son caractère traditionnel.

- Maintenir le COS à 0,35 dans toutes les zones UH existantes ou nouvelles. Une extension du COS à 0,40 ne devrait s'admettre que dans la procédure prévue, cas par cas, d'acceptation de dépassement du COS.

- Limiter le périmètre des trois zones d'aménagement concerté envisagées au strict nécessaire, en excluant, par principe, le foncier pavillonnaire adjacent.

- Respecter le statu quo, rues A.Sarrault et Guynemer, en excluant les "maisons de ville".

- Abandonner le projet de chemin piétonnier le long de l'Orge, et de ce fait, lever la réserve numéro 3, pour des raisons écologiques et de sécurité évidentes.

- Limiter le nombre de zones réservées au strict nécessaire, à la création et à l'extension motivées d'équipements publics .

QUADRUPLEMENT DES VOIES SNCF

Un projet de quadruplement des voies de la SNCF, depuis la gare de Juvisy, en direction de Corbeil (jusqu'à la bifurcation de Grigny), a été pris en considération par arrêté préfectoral n° 92-0993 du 26 mars 1992.

La mairie en a eu connaissance par courrier reçu le 7 mai 1992.

Le périmètre d'étude, suivant le plan annexé à l'arrêté, définit une zone recouvrant une bande de **50 mètres environ** à partir de la limite de l'emprise actuelle de la SNCF, côté quartier Seine, c'est à dire la rue Jean Argeliès et les propriétés riveraines, mais également un partie de la zone occupée par le Centre Hoche, de l'autre côté des voies ferrées.

Conséquences immédiates:

La commune annexe le tracé de ce périmètre dans le POS et doit consulter le Préfet sur toute demande d'occuper ou d'utiliser le sol (certificat d'urbanisme, permis de construire etc...).

- L'APAQS a alerté ses adhérents lors de la réunion du 23 juin.
- L'APAQS a informé spécifiquement les riverains de la rue Jean Argeliès le 1^{er} juillet.

Les riverains de la rue Jean Argeliès s'organisent.
Une **réunion d'information** est prévue fin septembre.

Nous sommes persuadés que l'emprise SNCF actuelle est suffisante à Juvisy pour implanter les voies nouvelles, sans conséquence dramatique pour les riverains lors de la réalisation du projet.

**UNE FOIS ENCORE, SOYONS VIGILANTS.
NOUS SOMMES TOUS CONCERNES.
SOYONS PRETS A DEFENDRE NOTRE QUARTIER SEINE.**

JUVISY

NOEUD

FERROVIERE

